



PRESENTATION DU

FONDS POUR LE CAPITAL INVESTISSEMENT REGIONAL

FCIR

FONDS POUR LE CAPITAL INVESTISSEMENT REGIONAL

INTRODUCTION

- Objectifs du FCIR
- Caractéristiques du marché régional
- Règles d'intervention du FCIR
- Organisation et Processus d'investissement

FONDS POUR LE CAPITAL INVESTISSEMENT REGIONAL



OBJECTIFS

- Attirer de nouveaux investisseurs
- Pour augmenter l'offre de capitaux à destination des PME
- Financer de manière plus dynamique les PME régionales à potentiel
- En favorisant les formes les plus performantes de gestion

FONDS POUR LE CAPITAL INVESTISSEMENT REGIONAL

CARACTERISTIQUES DU MARCHE REGIONAL

- Deux types d'intervenants sur le marché régional :
 - Filiales de groupes bancaires principalement mutualistes
 - Organismes indépendants dont CDC PME est actionnaire (50 sociétés de capital investissement et 13 fonds communs de placement à risque)

FONDS POUR LE CAPITAL INVESTISSEMENT REGIONAL

CARACTERISTIQUES DU MARCHE REGIONAL EN 2001

Concernant les organismes dont CDC PME est actionnaire :

1 098 M€ de fonds gérés

181 M€ investis en 2001 dans 511 PME et PMI

44,5 % des fonds sont gérés dans des FCPR

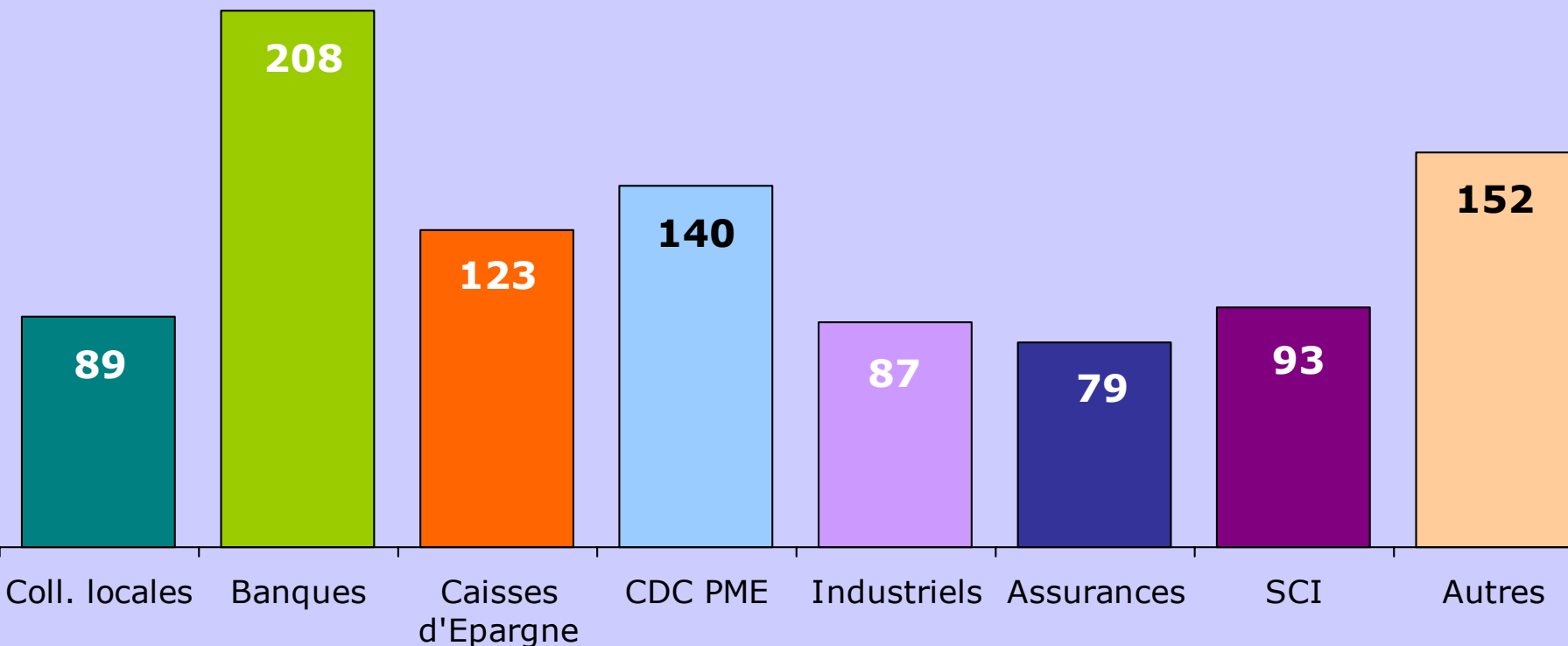
71,5 % des fonds levés par les FCPR

2 056 entreprises en portefeuille

230 collaborateurs

FONDS POUR LE CAPITAL INVESTISSEMENT REGIONAL

ACTIONNARIAT DES SOCIETES REGIONALES DE CAPITAL INVESTISSEMENT

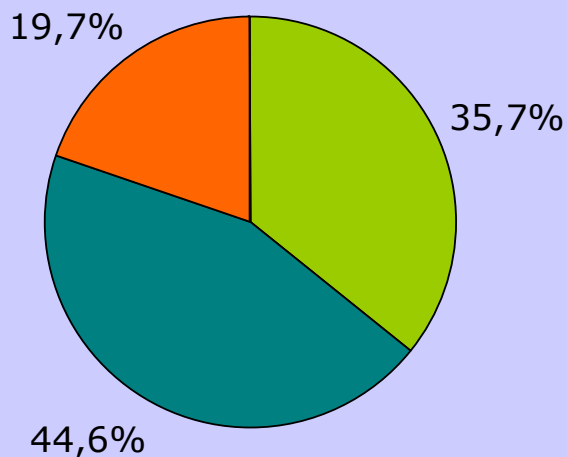


FONDS POUR LE CAPITAL INVESTISSEMENT REGIONAL

INVESTISSEMENTS PAR STADE DE DEVELOPPEMENT

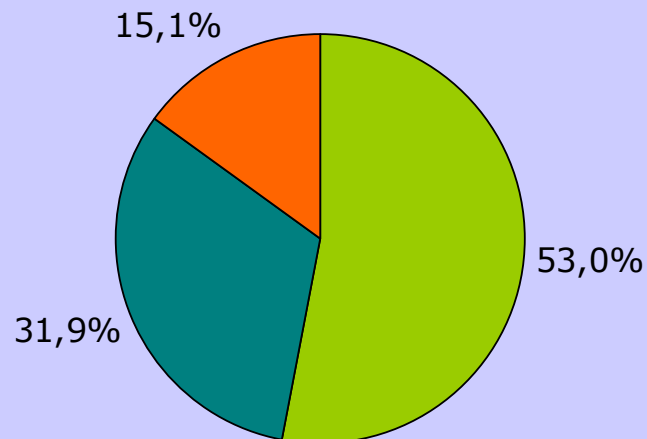
En montant

181,1 M€



En nombre

511



■ Capital création

64,6 M€

■ Capital développement

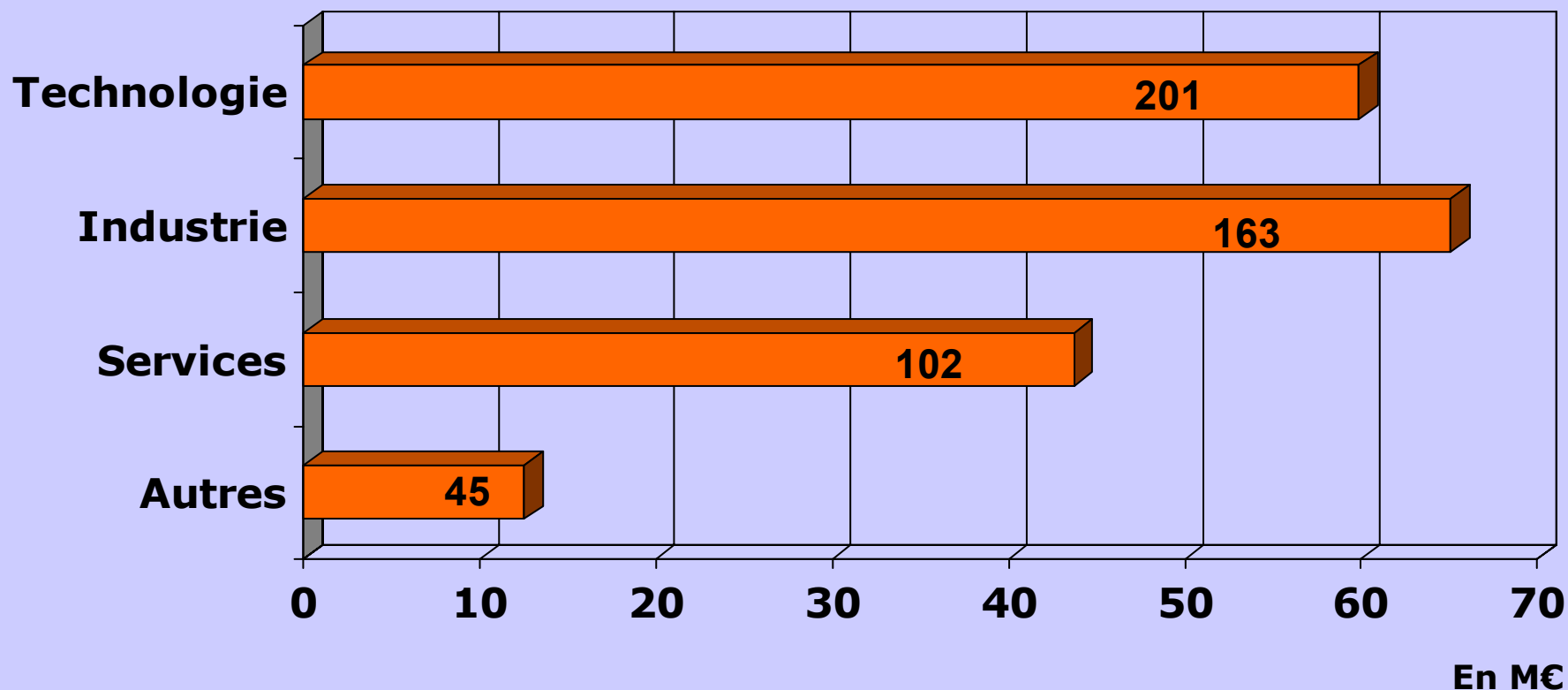
80,9 M€

■ Capital transmission

35,6 M€

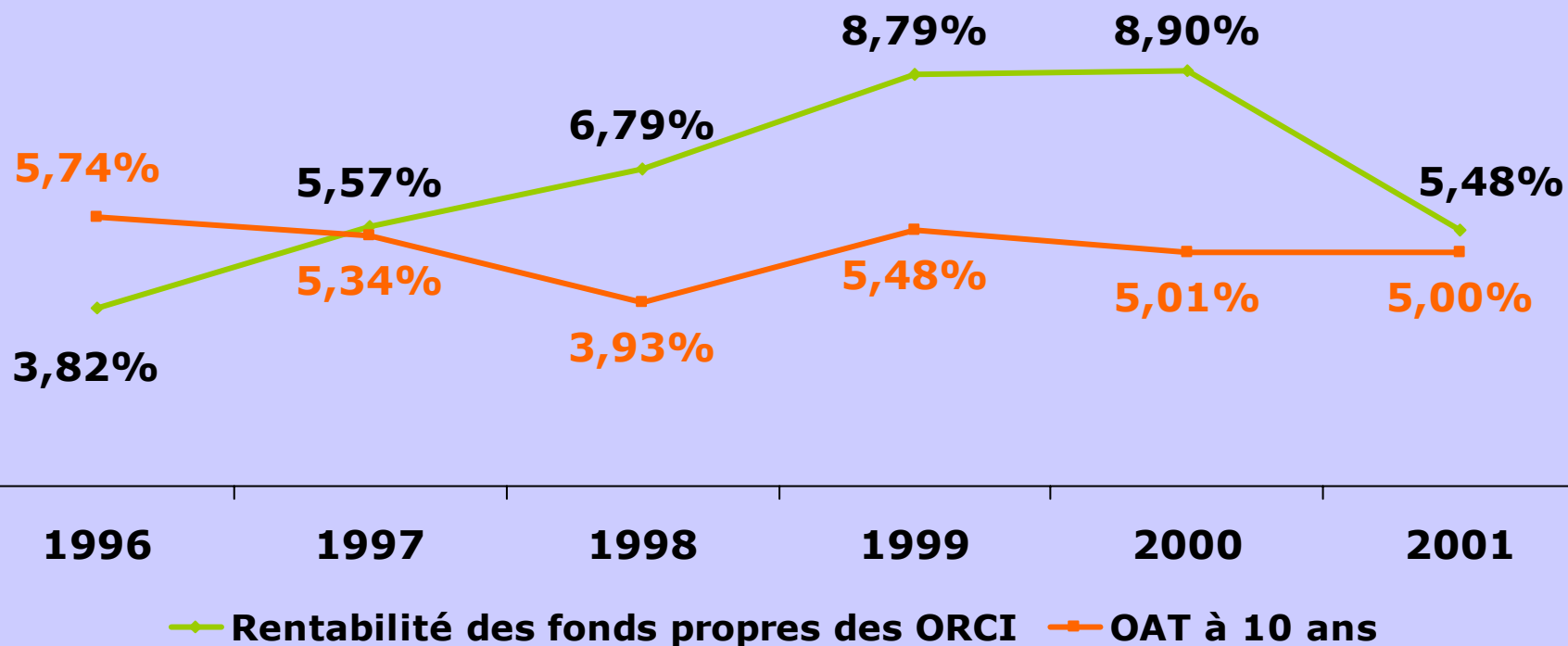
FONDS POUR LE CAPITAL INVESTISSEMENT REGIONAL

MONTANTS INVESTIS ET NOMBRE D'INVESTISSEMENTS PAR SECTEUR D'ACTIVITE



FONDS POUR LE CAPITAL INVESTISSEMENT REGIONAL

RENTABILITE DES FONDS PROPRES DES ORGANISMES REGIONAUX ET RENDEMENT OAT



FONDS POUR LE CAPITAL INVESTISSEMENT REGIONAL

EXISTENCE D'UN FOSSE EN CAPITAL INVESTISSEMENT

■ Ticket unitaire moyen en 2001 :

- membres de l'AFIC en Ile-de-France : 1,985 M€
- membres de l'AFIC dans les autres régions : 1,309 M€
- organismes régionaux : 0,355 M€

FONDS POUR LE CAPITAL INVESTISSEMENT REGIONAL

CARACTERISTIQUES DU FONDS

■ Montant, Souscripteurs, Durée Du Fonds

- 70 M€
- CDC PME 40 M€, FEI 20M€, NHS(Groupe San Paolo IMI) 10 M€
- 10 ans (+ 2 fois 2 ans)

■ Période d'investissement

- 2 ans (+ 2 fois 1 an)

■ Cibles d'investissement

- FCPR à vocation régionale ou interrégionale

FONDS POUR LE CAPITAL INVESTISSEMENT REGIONAL

CRITERES D'ELIGIBILITE DES FONDS

■ Des Fonds Communs de Placement à Risques

- gérant 10 à 40 M€ (y compris la part du FCIR)
- durée maximale de 12 ans prorogations comprises
- majorité privée (souscripteurs)
- non détenus à + de 50 % par un même investisseur
- gérés par des équipes professionnelles qualifiées et dédiées
- prises de participations minoritaires dans des PME

FONDS POUR LE CAPITAL INVESTISSEMENT REGIONAL

■ Des fonds à vocation régionale ou interrégionale :

- La zone d'investissement des fonds couvrira au maximum une ou plusieurs régions administratives représentant au maximum 1/3 de la population française et 1/3 du PIB Français
- 75% des investissements des fonds devront être situés dans cette zone
- L'équipe de gestion devra être située dans la zone d'investissement déclarée

FONDS POUR LE CAPITAL INVESTISSEMENT REGIONAL

CRITÈRES D'INVESTISSEMENT DES FONDS SELECTIONNES

■ Entreprises cibles

- PME de - de 500 salariés, avec un actif net de - de 75M€ et non détenues à plus d'1/3 par une société non éligible
- PME en création, développement ou en voie de transmission et dans tous secteurs de l'économie traditionnels et technologiques haute ou basse
- PME non cotées sur un marché réglementé

FONDS POUR LE CAPITAL INVESTISSEMENT REGIONAL

■ Champ géographique

- Investissements situés à 50% en France et
- à 75 % sur le territoire géographique déclaré et
- à 75% en Union Européenne

■ Ratio de diversification

- Règles prudentielles usuelles de la profession
- Investissements représentant au maximum 10% des fonds levés

FONDS POUR LE CAPITAL INVESTISSEMENT REGIONAL

REGLES D'INVESTISSEMENT DU FCIR

- Le FCIR investira en moyenne 35% des Fonds levés
 - dans le respect des règles de majorité
 - avec 9 M€ maximum par FCPR dans la limite de 40% du fond
- Pas de co-investissements entre le FCIR et le FPCR ou avec leurs sponsors - CDC PME, FEI, San Paolo IMI

FONDS POUR LE CAPITAL INVESTISSEMENT REGIONAL

ORGANISATION DE LA GESTION

- **Société de Gestion** : FPCR Gestion SAS
 - Présidée par Albert OLLIVIER
 - 1 Directeur Général Délégué au FCIR et une équipe décide des investissements

- **Comité des Investisseurs** : CDC PME, FEI, NHS émet un avis sur les dossiers

- **Comité Stratégique** : CDC PME, FEI, NHS statue sur les conflits d'intérêt

FONDS POUR LE CAPITAL INVESTISSEMENT REGIONAL

L'EQUIPE DE GESTION DU FCIR

■ Composition

- Olivier BORE, Directeur Général Délégué
- Jean-Jacques BERTHET BONNICEL, Directeur d'investissements
- Véronique de LALANDE, Directrice d'investissements
- Stéphanie DELBOSQ, Chargée d'investissements
- Laure MICHEL, Chargée d'investissements
- Gildas LE HAN, Chargé d'investissements
- Christine SUIN, Assistante de gestion

FONDS POUR LE CAPITAL INVESTISSEMENT REGIONAL



■ Missions:

- Gestion du FCIR
- Gestion sous la forme d'un mandat de conseil pour le compte de CDC PME
 - du portefeuille existant (69 sociétés, 143M€ investis)
 - des investissements régionaux hors cible du FCIR

FONDS POUR LE CAPITAL INVESTISSEMENT REGIONAL

PROCESSUS D'INVESTISSEMENT DU FCIR

- Présentation et analyse d'un mémorandum de placement
- Examen du règlement intérieur du fonds
- Appréciation de la qualité et du professionnalisme de l'équipe de gestion
- Analyse des frais de gestion et autres frais
- Exigence dans les normes d'informations (*reporting*)
 - EVCA niveau 2
 - normes AFIC



PRESENTATION DU FONDS POUR LE CAPITAL INVESTISSEMENT REGIONAL

Contact : olivier.bore@caissedesdepots.fr